## ART. 13 N° 79

## ASSEMBLÉE NATIONALE

26 novembre 2020

ADOPTION -  $(N^{\circ} 3590)$ 

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

**AMENDEMENT** 

N º 79

présenté par Mme Ménard

**ARTICLE 13** 

Supprimer l'alinéa 18.

## **EXPOSÉ SOMMAIRE**

Il s'agit d'un amendement de coordination avec l'amendement visant à introduire un nouvel article 11 ter-bis qui permet de rétablir la possibilité pour les OAA de recueillir des enfants en vue de leur adoption.